

Être Délégué(e) au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche



Syndicat
Départemental
d'Énergies
de la Manche

Les Missions du SDEM50

Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche. Le SDEM50 agit pour la Transition Énergétique en accompagnant ses collectivités adhérentes depuis la production de l'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à son utilisation.

| LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIES

L'électricité



Le SDEM50 est chargé d'organiser le service public de l'électricité pour le compte des communes manchoises qui lui ont transféré cette compétence.

Il exerce notamment chaque année un **contrôle** approfondi du distributeur d'électricité. Le Syndicat assure également la **maîtrise d'ouvrage** et la **maîtrise d'œuvre** pour les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité (extension, raccordement, renforcement, effacement & sécurisation). L'exécution est confiée à des

entreprises choisies par appel d'offres. Les travaux du Syndicat induisent ainsi plus de 200 emplois sur le Département.

Le gaz

Le SDEM50 exerce chaque année un **contrôle** approfondi du distributeur de gaz pour les communes ayant transféré la compétence. Le Syndicat propose également des **études de faisabilité** de desserte en gaz, de raccordement au réseau public de gaz et mais aussi à une unité de production biométhane.

| L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



L'éclairage public est une compétence «à la carte» proposée par le SDEM50 aux communes de la Manche. Le Syndicat assure la **maîtrise d'ouvrage** et la **maîtrise d'œuvre** des **travaux neufs** ainsi que la **gestion** et la **maintenance des installations**. Le Syndicat veille à proposer des solutions optimales, économes en énergie, tant pour les travaux neufs, la rénovation des équipements, que pour la maintenance préventive.

| LES ÉNERGIES RENOUVELABLES & L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les énergies renouvelables



Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de **centrales solaires photovoltaïques** pour le compte de collectivités locales. Il propose également un accompagnement pour la réalisation de **chaufferie bois avec réseau de chaleur**.

L'efficacité énergétique

Le SDEM50 propose la mise en place d'un **Conseil en Énergie Partagé** (CEP). Il permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes appropriées de mettre en place une politique énergétique, maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

| LA MOBILITÉ DURABLE



Le SDEM50, dans le cadre d'un transfert de compétence, assure la maîtrise d'ouvrage de l'installation de **bornes de recharge pour véhicules électriques** implantées sur le domaine public, ainsi que la maintenance et l'exploitation des bornes. 131 bornes sont déployées dans plus de 78 communes, soit une borne tous les 30 km. Ce réseau de bornes, service public de l'électromobilité dans la Manche, se nomme e-charge50.

Kit du Délégué SDEM50

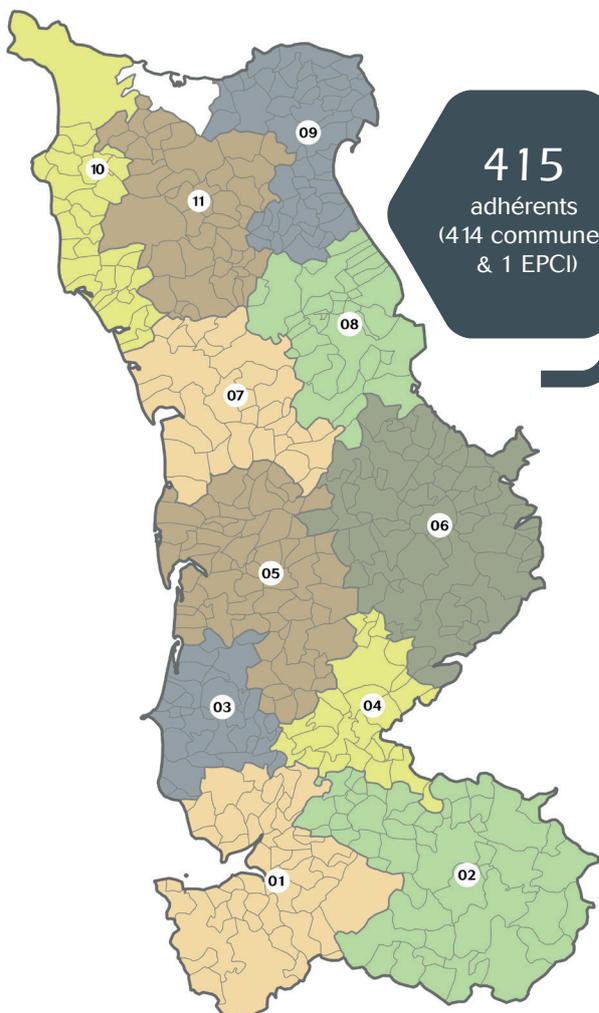


LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Le SDEM50 exerce pour ses adhérents des missions complémentaires comme : la mise à disposition d'un Système d'Information Géographique, la sensibilisation des usagers aux économies d'énergies et particulièrement des scolaires, la mise à disposition d'un cadastre solaire (plateforme interactive qui cartographie à grande échelle le potentiel solaire d'un territoire), l'achat groupé d'énergies (électricité & gaz), la mise à disposition d'une plateforme en ligne pour faciliter la déclaration des Certificats d'Économies d'Énergies...



Les Instances du SDEM50



415
adhérents
(414 communes
& 1 EPCI)

11
Collèges Territoriaux
&
1
Collège EPCI

70 à 78
membres
au Comité
Syndical
+ suppléants

12*
membres au
Bureau Syndical
+ suppléants
*1 par collège

11 COLLÈGES TERRITORIAUX

- n°1 | Avranches - Saint James
- n°2 | Saint Hilaire - Le Mortainais
- n°3 | Granville Terre & Mer
- n°4 | Villedieu
- n°5 | Coutances - Saint Malo de la Lande
- n°6 | Agglomération Saint Loise
- n°7 | Lessay - Sèves et Taute - La Haye du Puits
- n°8 | Carentan - Sainte Mère Église
- n°9 | Saint Pierre Église - Val de Saire - Montebourg
- n°10 | Les Pieux - La Hague - Côte des Isles
- n°11 | Valognes - Bricquebec - Vallée de l'Ouve

1 COLLÈGE EPCI

RÉUNISSANT L'ENSEMBLE DES EPCI MEMBRES

Le Comité Syndical

Le Comité Syndical est un organe délibérant unique, chargé d'administrer le Syndicat mixte. Il se compose de délégués élus par les membres lors des réunions des collèges territoriaux. Tous les membres prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous, notamment :

- ▶ élection du Président et des membres du Bureau Syndical,
- ▶ débat d'orientation budgétaire,
- ▶ vote du budget,
- ▶ approbation du compte administratif,
- ▶ décisions relatives aux modifications des statuts du Syndicat...

Le Bureau Syndical

Il se réunit à l'initiative du Président autant que nécessaire. Il est chargé d'assister le Président dans la gestion du Syndicat et peut recevoir délégation du Comité Syndical pour une partie de ses attributions. Chaque membre du Bureau est porteur d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président ou le Vice-président compétent, rend compte le cas échéant des travaux du Bureau et des attributions que celui-ci a exercé par délégation. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité Syndical.

Kit du Délégué SDEM50

Le Bureau Syndical est composé du Président et de 12* membres (dont X** Vice-Présidents). Conformément aux articles L.5211-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut attribuer à chaque vice-président une délégation spécifique.

*1 membre par Collège

**Le nombre de Vice-Présidents sera défini lors de la réunion d'installation du Comité Syndical.



Les Missions du Délégué

Lors des prochaines élections municipales, les communes adhérentes auront à désigner un(e) ou plusieurs élu(e)s délégué(e)s pour siéger au SDEM50. Ces délégués seront si possible:

- ▶ sensibles aux questions de l'**Énergie**,
- ▶ sensibles à la **Transition Énergétique**.



▶ Le SDEM50 s'appuie sur les délégués communaux et communautaires pour établir de nouveaux projets adaptés à son territoire. Le délégué peut faire remonter **les besoins, faire un bilan annuel et être le référent « SDEM50 » au sein de son équipe municipale ou communautaire**. Le délégué est aussi un moteur de la réflexion communale ou intercommunale au sein sa collectivité.

▶ Les délégués communaux et intercommunaux sont les porte-paroles de leur collectivité au sein des secteurs d'énergies. Ces différentes réunions sont l'occasion de faire le point avec les services du SDEM50, sur les orientations proposées par le Comité Syndical, sur les travaux prévus et réalisés, sur les études et les réclamations en cours et sur tous les points intéressants en lien avec les différentes missions du SDEM50. Elles permettent d'améliorer la coordination entre les actions du syndicat et celles de ses adhérents. Des débats sur des sujets d'actualité concernant l'énergie sont également organisés lors de ces rencontres.



Alain Lechevalier
| Membre du Bureau Syndical

«Adjoint au Maire des Moitiers d'Allonne, je suis élu au Bureau du SDEM50 depuis 2014. J'ai été témoin et acteur de l'évolution très rapide des compétences et missions du SDEM50, évolution rendue indispensable par une prise de conscience très forte en matière de développement durable. Mon rôle en tant qu'élu est d'accompagner ces changements et évolutions, de comprendre, de discuter et de valider le choix des orientations techniques et prospectives fait par les équipes du SDEM50.»



Combien de temps ça me prend par an ?

- ▶ Les réunions de secteurs d'énergies sur le Département (1 à 2 fois par an)
 - ▶ Si membre du Comité Syndical (5 réunions/an)
 - ▶ Si membre du Bureau Syndical (10 réunions/an)
 - ▶ Si Vice-Président, participation aux commissions et/ou réunions de travail en lien avec la délégation (15 réunions/an)
- ▶ Restitution au conseil municipal des réunions de secteurs d'énergies ainsi que sur le Rapport Annuel du SDEM50 (2/3 soirées en conseil municipal)

Les + du délégué SDEM50



- ▶ Être destinataire d'informations spécifiques envoyées régulièrement par le SDEM50 (supports de communication)
- ▶ Participer aux réunions de secteurs d'énergies
- ▶ Être invité à diverses réunions techniques ou thématiques, visites d'installation
- ▶ S'appuyer sur un réseau d'autres élus délégués au SDEM50